

213C0230

FR0000032567-OP004-RO02

20 février 2013

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

SUPRA

(Euronext Paris)

- 1 - Le 19 février 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société SUPRA, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Supra Holding¹ (cf. D&I 213C0220 du 19 février 2013).

La note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et SUPRA (visa n°13-040 en date du 19 février 2013) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **21 février au 6 mars 2013 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **7 mars 2013**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions SUPRA non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions SUPRA sera reprise le 21 février 2013.

¹ Contrôlée par le fonds commun de placement à risques France Special Situations Fund I, représenté par sa société de gestion, la société par actions simplifiée Perceva.